DIRECTIVES DU MODULE DES SCIENCES INFIRMIÈRES - COVID-19

Directives aux étudiants en sciences infirmières :

Rencontre avec l'agente de soutien administratif à la gestion des études, l'équipe de la coordination des stages ou la direction du module :

Pour le campus de Saint-Jérôme :

Pour l'agente de soutien administratif à la gestion des études (selon votre nom de famille):

 L'étudiant devra obligatoirement prendre un rendez-vous par courriel en tout temps à josee.samson@uqo.ca ou isabelle.caron@uqo.ca

Pour la coordination de stage :

 L'étudiant devra obligatoirement prendre un rendez-vous par courriel en tout temps à <u>hugues.boisvert@uqo.ca</u> ou à <u>Katleen.Hodgson@uqo.ca</u> selon le type de stage.

Pour la direction du module :

 L'étudiant devra obligatoirement prendre un rendez-vous avec le directeur du module par courriel en tout temps à module.sc.infirmieres@uqo.ca

Pour le campus de Gatineau :

Pour l'agente de soutien administratif et le codirecteur du module :

• L'étudiant devra obligatoirement prendre un rendez-vous par courriel en tout temps à module.sc.infirmieres@uqo.ca

Pour la coordonnatrice de stage :

 L'étudiant devra obligatoirement prendre un rendez-vous par courriel en tout temps à <u>jeannot.grondin@uqo.ca</u> <u>Si rencontre en présentiel au bureau d'un des membres de l'équipe du module des</u> sciences infirmières :

L'étudiant devra respecter en tout temps les directives sociosanitaires suivantes :

- Lire les indications concernant les mesures sociosanitaires à l'entrée de l'Université;
- Procéder à l'hygiène des mains;
- Porter un masque de procédure ou couvre-visage;
- Appliquer l'hygiène et l'étiquette respiratoire sur le site Internet l'UQO <u>https://uqo.ca/</u> (cliquez sur le bandeau COVID-19 au haut de la page et authentifiez-vous pour avoir accès à l'ensemble des informations) et porter un masque ou couvre-visage avant d'entrer dans le bureau;
- Respecter la distanciation physique de 2 mètres dans la mesure du possible.

IMPORTANT. Seules les personnes <u>ne présentant pas de signes ou de symptômes de la COVID-19 peuvent accéder aux pavillons et campus de l'UQO</u>. Si vous ressentez des symptômes s'apparentant à la COVID-19, ne vous présentez pas dans les pavillons et campus de l'UQO.

Rappel

Comme vous le savez, l'UQO a opté pour trois modes de prestation d'enseignement pour la rentrée de septembre 2020. Pour connaitre le mode de prestation retenu pour chaque activité d'enseignement prévue au trimestre d'automne 2020, nous vous invitons à consulter la section **Horaire des cours du site Internet de l'UQO**. Pour chacun des cours, le mode de prestation retenu (non-présentiel / hybride / présentiel) est indiqué (pour un exemple, voir l'encadré ci-dessous).



Voici les définitions des différentes activités d'enseignement qui seront offertes et prodiguées en sciences infirmières pour l'automne 2020. Ces informations sont tirées du site Internet de l'UQO (https://uqo.ca/nouvelles/38996) dans la section informations COVID-19. Pour y avoir accès, vous devez vous connecter avec votre compte des étudiants.

1. Activité d'enseignement en non-présentiel : Vous n'aurez pas à vous présenter à l'Université pour suivre cette activité. Elle sera offerte à distance ZOOM selon les modalités prévues au plan de cours et l'horaire établi. (À titre d'exemple : certains cours théoriques n'ayant pas de pratiques en laboratoire ou dans le cadre de séminaires virtuels de stages).

- 2. Activité d'enseignement en mode hybride : vous devrez vous présenter :
 - à l'Université à certains moments précis pendant le trimestre d'automne pour suivre une partie de votre cours ou de votre laboratoire, ou encore pour des évaluations;
 - ou dans un milieu d'accueil dans le cas de séances de stages ou de sorties terrain.

De plus, il appartient à la ressource enseignante d'établir et de vous communiquer les dates des composantes du cours (séances magistrales, ateliers, laboratoires, examens, etc.) qui nécessiteront votre présence dans les pavillons et campus de l'UQO ou, le cas échéant, dans un milieu de stage.

3. Activité d'enseignement en présentiel : Vous devez vous attendre à devoir suivre l'activité entièrement à l'université ou dans un milieu de stage.

N.B. Nous tenons à vous informer que les séminaires de stages auront lieu à distance (ZOOM). Veuillez noter que votre présence (ZOOM) <u>est obligatoire</u> à tous les séminaires de stages.

Directives particulières pendant votre stage

Durant la réalisation de votre stage dans les établissements de santé ou autres, vous serez obligatoirement tenus de respecter les consignes sociosanitaires spécifiques aux milieux cliniques, à la santé publique et du ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) du Québec. Le non-respect des consignes sociosanitaires spécifiques aux milieux cliniques conduira automatiquement à l'échec de votre stage.

Les décisions relatives au non-respect des consignes sociosanitaires s'appuient sur les critères énoncés par la santé publique, celles du milieu de stage et de l'UQO.

https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002715/

La direction modulaire en sciences infirmières